

Minarets, voile, burqa

■ Le parlement des jeunes du Rhin supérieur s'est réuni à Bâle le week-end dernier pour échanger avec des experts sur le thème: «*Minarets/burqa dans le Rhin supérieur?*» En conclusion, ils ont voté une résolution destinée au Parlement européen et aux instances politiques du Dreiländereck.

Une soixantaine de jeunes, membres du parlement des jeunes du Rhin supérieur, se sont retrouvés à Bâle pour un colloque qui a commencé à l'hôtel de ville. Dans la salle du conseil, ils ont été salués par Guy Morin, président du gouvernement cantonal de Bâle-Ville. Ils ont ensuite constitué trois ateliers pour réfléchir et débattre avec des experts sur les thèmes tels que la construction de minarets, le port du voile et de la burqa, la liberté de la femme et l'islam sur fond de question centrale: «*Y a-t-il des limites pour la liberté de religion, les droits de l'homme et la diversité culturelle dans notre région?*»

Les débats sur un sujet de grande actualité se sont pour-



Le parlement des jeunes du Rhin supérieur dans la salle du grand conseil de Bâle. (Photo DNA)

suis le lendemain au lycée Leonhard. Les jeunes des trois pays ont posé et se sont posé des questions très pertinentes sur le thème proposé.

Une résolution en huit points

Le colloque s'est achevé par l'élaboration et le vote d'une résolution; elle comporte huit points: «*Nous demandons l'interdiction formelle de porter le voile intégral en public... Nous demandons à ce*

que rien ne soit au-dessus de la Constitution (y compris les textes religieux)... Nous sommes contre l'interdiction de construire des minarets... Nous demandons à ce que les écoles soient libres de tout symbole religieux... Nous demandons à ce que toute sorte de couvre-chef soit interdit au sein des écoles... Nous demandons la création de cours obligatoires de langue et d'éthique... Nous demandons la mise

en place de centres d'accueil pour des personnes subissant des pressions religieuses, en coopération avec les institutions religieuses... Nous demandons la mise en place d'une école maternelle gratuite et obligatoire à partir de l'âge de quatre ans.»

La résolution sera adressée aux parlementaires européens et aux différentes instances politiques de la région du Rhin supérieur. **B.S.**